

«TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE EN PYRENEES CATHARES»

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2017



MOREREAU AUDIT S.A.S.

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE EN PYRENEES CATHARES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31.12.2017

Aux membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE EN PYRENEES CATHARES », relatifs à l'exercice clos le 31.12.2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.01.2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Siège social : 10, Rue Reyer - 31200 TOULOUSE

Capital : 12 500 € - R.C.S. Toulouse 512 097 544

Tél : 05.61.13.84.66 – Télécopie : 05.61.13.40.29 – E-mail : rm.audit@morereau.fr

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Principes comptables :

- Les dispositions du règlement 99-01 du 16.02.1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ont été respectées.
(annexe page 6)

- Estimations importantes :

- Les factures à recevoir en provenance de tiers ont bien été appréhendées.
(annexe page 11)

- Présentation d'ensemble :

- La rubrique d'utilisation des fonds dédiés est servie.
(annexe page 11)

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V – INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE, le 13.11.2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



MOREREAU AUDIT S.A.S.
Le Président Robert MOREREAU

COMPTES ANNUELS

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	10 844	10 844			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 983	5 563	4 420	6 417	- 1 997
Autres immobilisations corporelles	17 446	16 158	1 288	621	667
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	630		630		630
TOTAL (I)	38 903	32 564	6 339	7 038	699
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	3 798		3 798	20 409	- 16 611
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	283		283		283
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196 268		196 268	111 194	85 074
· Autres	20 225		20 225		20 225
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie	219 825		219 825	53 702	166 123
Disponibilités	1 557		1 557		1 557
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	441 955		441 955	185 305	256 650
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	480 858	32 564	448 294	192 343	255 951

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	18 040		18 040
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	114 921	131 283	- 16 362
. Report à nouveau		-30 922	30 922
. Résultat de l'exercice	53 011	16 298	36 713
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	185 971	116 659	69 312
Provisions pour risques et charges	23 334		23 334
TOTAL (II)	23 334		23 334
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	127 419	2 500	124 919
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	127 419	2 500	124 919
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	64 923	66 518	- 1 595
Autres	46 647	6 667	39 980
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	111 570	73 184	38 386
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	448 294	192 343	255 951
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	5 570		5 570		5 570	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	30 393		30 393	10 589	19 804	187,02
Montants nets produits d'expl.	35 963		35 963	10 589	25 374	239,63
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée		387 406	102 065	285 341	279,57	
Subventions d'exploitation		80 027	56 387	23 640	41,92	
Cotisations		2 500	23 345	- 20 845	-89,29	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		20	1	19	N/S	
Autres produits		1 738		1 738	N/S	
Reprise de provisions		37 040	14 579	22 461	154,06	
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation		508 731	196 376	312 355	159,06	
Total des produits d'exploitation (I)		544 694	206 965	337 729	163,18	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		1 570	131	1 439	N/S	
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)		1 570	131	1 439	N/S	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		18 212	5 856	12 356	211,00	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)		18 212	5 856	12 356	211,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		564 475	212 953	351 522	165,07	
SOLDE DEBITEUR – DEFICIT						
TOTAL GENERAL		564 475	212 953	351 522	165,07	



TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE EN PYRENEES CATHARES

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	9 870		9 870	N/S
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	24 340	91 424	- 67 084	-73,38
Services extérieurs	34 136	8 054	26 082	323,84
Autres services extérieurs	52 643	33 604	19 039	56,66
Impôts, taxes et versements assimilés	1 745	314	1 431	455,73
Salaires et traitements	187 654	48 264	139 390	288,81
Charges sociales	50 158	11 669	38 489	329,84
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	2 857	2 369	488	20,60
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	12 334		12 334	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	127 419		127 419	N/S
Autres charges	4 597	61	4 536	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	507 752	195 760	311 992	159,37
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 712	895	2 817	314,75
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 712	895	2 817	314,75
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	511 465	196 655	314 810	160,08
SOLDE CREDITEUR – EXCEDENT	53 011	16 298	36 713	225,26
TOTAL GENERAL	564 475	212 953	351 522	165,07
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				



Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 448 294,13 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 53 010,89 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/11/2018 par les dirigeants.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a par décision extraordinaire en date du 28 juin 2017 approuvé le traité de fusion avec l'association de l'Office de Tourisme de Mirepoix. En conséquence, l'association a procédé à la fusion absorption de l'association de l'Office de Tourisme de Mirepoix avec un effet au 01 janvier 2017.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.



CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes de présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

Notre association a décidé de provisionner dans les comptes annuels les indemnités de fin de carrière. Cette information était non significative pour notre association avant la fusion absorption de l'association Office de Tourisme de Mirepoix.

La provision au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés présents au 31/12/2016 s'élève à 1 738 €. Elle est conformément à la réglementation comptable comptabilisée par imputation sur les fonds propres de l'association.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.



Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite : 67 ans
- coefficient d'actualisation : 1,4
- taux d'inflation : 0.68%
- taux de turnover : faible



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		10 844		10 844
Immobilisations corporelles	18 332	9 097		27 429
Immobilisations financières		630		630
TOTAL	18 332	20 570		38 903

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles		10 844		10 844
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	3 566	1 997		5 563
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		1 294		1 294
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	7 728	7 135		14 863
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	11 294	10 426		21 720
TOTAL GENERAL (I+II+III)	11 294	21 270		32 564

Les opérations liées à la fusion justifient l'augmentation des immobilisations de 19 763 € et celle des amortissements pour 18 413 €.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	630		630
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	3 798	3 798	
Autres créances	196 551	111 128	85 423
Charges constatées d'avance			
TOTAL	200 979	114 926	86 053



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises :				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves :				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (1)	131 283	1 677		132 960
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	131 283	1 677		132 960
Fonds associatifs avec droit de reprises :				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables		12 505	12 505	
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)		12 505	12 505	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	131 283	14 182	12 505	132 960

- (1) dont reprise des fonds propres de l'association absorbée, des affectations des résultats au 31/12/2016, et de la constatation de la provision pour IDR au 31/12/2016



Provisions pour risques et charges

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision indemnités de fin de carrière		25 072	1 738	23 334
TOTAL		25 072	1 738	23 334

Comptabilisation par les fonds propres de la provision IDR sur le personnel présent au 31/12/2016 : 1 734 €

Reprise des provisions constituées par l'association absorbée : 11 000 €

Provision de l'exercice pour 12 334 €

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au- 2ans
FNADT – histoire industrielle		10 000		10 000	
DEPARTEMENT 09 – histoire industrielle		53 419		53 419	
REGION CCPO – histoire industrielle		20 000		20 000	
REGION CCPM – histoire industrielle		20 000		20 000	
PNA	2 500		2 500		
DEPARTEMENT 09 – étude aménagement		24 000		24 000	
TOTAL	2 500	127 419	2 500	127 419	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	64 923	64 923		
Dettes fiscales et sociales	43 845	43 845		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 801	2 801		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	111 570	111 570		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	5 606
Fournisseurs	19 172
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	24 777



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CCPM	Reversement taxe séjour	46 628	12 500	34 128		
CCPM	Office tourisme	120 000	120 789			
ETAT	Projet PAH	35 000	25 000	10 000		
DEPARTEMENT	Office tourisme	20 000		20 000		
DEPARTEMENT	Projet PAH	100 789	44 000	56 789		
CCPM CCPO - PAH	Projet PAH	60 000	10 000	50 000		
DIVERS	Office tourisme	4 989	4 989			
TOTAL		322 417	217 278	170 917		



RAPPORT DE GESTION

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2017**

Mesdames,
Messieurs,

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions statutaires.

En conséquence, nous aurons à nous prononcer sur les projets de résolution que nous soumettons à notre vote.

1 - SITUATION DE L'ASSOCIATION

10 - Activité

Cf Rapport d'activités

11 - Situation financière

Elle est satisfaisante

2 - EVOLUTION PREVISIBLE

Cf Rapport d'activités

3 - INFORMATIONS DIVERSES

30 - Contrôle fiscal

Sans objet.

31 - Evènement important

Sans objet

32 - Recherche et développement

Sans objet



4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il résulte des comptes présentés un excédent de
que nous vous proposons d'affecter comme suit :
- autres réserves

53 011 €

53 011 €

5 - CONVENTIONS

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

6 - PROJETS DE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice écoulé, les approuve dans toutes leurs dispositions et donne quitus aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du Commerce, approuve les conventions qui sont énoncées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice de
comme suit :
- autres réserves

53 011 €

53 011 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après en avoir pris connaissance adopte le budget prévisionnel 2018 proposé par le Conseil d'Administration et fixe la cotisation annuelle à 35 € par adhérent et 40000 euros par communauté de communes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Administrateurs du premier collège :

- Vincent SCZCEZNIAK
- Michel CETENERO
- Pierre SABATIER
- Joan MONTANE
- Stéphane BOURDONCLE
- Henri GOMEZ
- Jean-Marc PIRLOT

sont arrivés à leur terme, décide de renouveler le mandat de tous les membres de ce premier tiers pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes au 31.12.2020.



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux Comptes, MOREREAU AUDIT S.A.S., titulaire et Régis MOREREAU suppléant, sont arrivés à leur terme. Elle décide de renouveler le mandat de MOREREAU AUDIT S.A.S., Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes du 31.12.2023.

Selon les nouvelles dispositions légales, il n'y a pas lieu de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités.

Telles sont les constatations dont nous avons à vous rendre compte.

Fait à LAVELANET, le 12.11.2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

